



GYÉ-sur-SEINE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2023
COMMUNE DE GYE SUR SEINE

La réunion a débuté le 14 juin à 18 h 30 sous la présidence de **Michel LOMBART, Maire.**

Membres présents : **Maxime BARBICHON, Anthony BARBIER, Vincent BARTNICKI, Didier BILLETTE, Marie COUSIN, Arnaud DUMONT, Jennifer FLUTEAU, Irène LOCHEY, Stéphane MARLOT, Christophe THIEL.**

Absents :

Secrétaire : **Monsieur Maxime BARBICHON.**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Chemin Moët et Chandon,
- Révision du PLU,
- Terrain Chemin du Stade,
- Fixation du prix de vente de la parcelle ZK 127,
- VALOREM,
- Rue de la Nation,
- Location de terre,
- SLA,
- Etude de devis,
- Organisation du 14 Juillet,
- Questions diverses.

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AUBE

DE LA COMMUNE DE GYE SUR SEINE

Séance du 14 juin 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

Date de la convocation
7/06/2023

Date d'affichage
7/06/2023

Objet de la délibération

40/2023

**Ruelle communale
Chemin rural de
Derrière Leutre**

L'an deux mille vingt trois.....
et le quatorze du mois de juin.....
à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel LOMBART, Maire.**

Présents : **Maxime BARBICHON, Anthony BARBIER, Vincent BARTNICKI, Didier BILLETTE, Marie COUSIN, Arnaud DUMONT, Jennifer FLUTEAU, Irène LOCHEY, Stéphane MARLOT, Christophe THIEL.**

Absents :

Secrétaire : **Monsieur Maxime BARBICHON.**

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande d'achat d'une ruelle communale dénommée Chemin rural de Derrière Leutre, émise par la société MOËT et CHANDON.

Décide de ne pas vendre cette ruelle communale.

Décide de modifier la délibération n°39/2023, comme suit

41/2023

**Modification de la
délibération n°39/2023
Vente de la parcelle
ZK 127
à la société SB Matériels**

Considérant la demande d'achat de la parcelle ZK 127 émanant de la société SB Matériels,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une voix contre et une abstention,

Décide de vendre la parcelle ZK 127 à la société SB Matériels sous certaines conditions,

Fixe le prix de vente à 8 € le m².

Autorise le Maire à signer les documents correspondants.

42/2023

Projet VALOREM

Considérant le projet photovoltaïque de la société VALOREM,

Décide par 9 voix contre et 2 voix pour de ne pas donner une suite favorable à ce projet.

Accepte les devis des entreprises suivantes :

43/2023

SDDEA : Mesure des données pour un montant de 500,80 € H.T.,

Devis

TEIXEIRA Jérémie : Travaux électriques sur divers bâtiments communaux pour un montant de 2 654,51 € T.T.C.,

Philippe LIETTI : Travaux de peinture sur portes et grilles pour un montant de 1 790,00 € H. T.,

FRANCOIS Nicolas : Travaux Rue des Vignes pour un montant de 4 200 € H.T..

44/2023

Chemin du Stade

Considérant que le panneau « Chemin du Stade » est implanté sur une propriété privée,

Considérant que Madame LEBLOND-LENOIR est d'accord pour nous laisser cette partie de terrain à condition que la Commune réalise un bornage,

Décide de ne pas borner le terrain et de retirer le panneau de signalisation.

45/2023

**Transfert de bail à la
SCEV PEHU GUIARDEL**

Considérant le courrier de Monsieur Bertrand JACQUINET demandant à la Commune de transférer le bail, concernant la parcelle ZB 19 lieu-dit « Les Craies » d'1 are 90 ca, le liant à la Commune à la SCEV PEHU GUIARDEL,

Donne son accord pour transférer le bail à la SCEV PEHU GUIARDEL, à compter du 1^{er} novembre 2023, pour la durée restant à courir.

Dit que les conditions restent inchangées à savoir :

Prix : 2 200 kg/ha de raisin AOC,

Tous les frais et taxes seront à la charge du preneur.

Autorise le Maire à signer l'acte concernant cette location.

46/2023

**Compte-rendu
SLA**

Considérant le compte-rendu du Service Local d'Aménagement de Bar sur Seine, en date du 28 novembre 2022,

Valide le compte-rendu du 28 novembre 2022,

Décide la mise en place d'un compteur de trafic/vitesse pour un montant de 290 € H.T./semaine,

Décide le remplacement de 4 panneaux d'agglomération (2 sur la RD70 et 2 sur la RD26).